



Orléans, le 28 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEUF ENTREPRISES DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES ET DE VOYAGEURS SIGNENT LA CHARTE D'ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DE REDUCTION DES EMISSIONS DE CO₂

A la veille de la **conférence de Paris sur le climat (COP 21)**, et quelques semaines après la promulgation de la **loi sur la transition énergétique pour la croissance verte**, le secteur du transport routier de marchandises et de voyageurs affirme son engagement dans des actions de réduction des émissions polluantes et notamment des émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

Élaborée en 2008 par le ministère en charge de l'écologie et des transports et l'ADEME, en concertation avec les organisations professionnelles du transport routier, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ : « objectif CO₂ – les transporteurs s'engagent » s'inscrit dans une démarche de lutte contre le changement climatique et plus précisément de réduction des émissions de CO₂.

Basée sur le volontariat, la charte d'engagement est une action importante pour contribuer à une diminution de 20% des émissions de CO₂ d'ici à 2020.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte affiche des objectifs encore plus ambitieux. Elle prévoit de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et de réduire notre consommation énergétique d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012.

Avec la signature de cette charte, **neuf entreprises vont ainsi s'engager sur 3 ans dans un plan d'actions concrètes et personnalisées destinées à diminuer leurs consommations de carburant** et donc réduire à la source leurs émissions de CO₂ : Transports DARBIER (45), GHESTEM Centre (28), GHESTEM Loir et Cher (41), GHESTEM Berry (18), ESTIVIN Logistique Services (37), ESTIVIN Primeurs de Loire (37), Déménagements JUMEAU (28), Transports JUMEAU (28) et Transports Fabrice MOISY (37).

Ces 9 engagements qui mobilisent 441 conducteurs et 353 véhicules vont permettre d'économiser sur 3 ans 624 000 litres de gazole et ainsi éviter le rejet de plus de 2 000 tonnes de CO₂.

Au total, en région Centre-Val de Loire, 32 entreprises, représentant 1 923 véhicules et 2 175 conducteurs se seront engagées à améliorer leur performance environnementale, en appliquant une méthodologie cohérente et fiable, représentant une économie de 5,4 millions de litres de carburant, soit 17 690 tonnes de CO₂.

Avec ces signatures le déploiement régional de la démarche « objectif CO₂ – les transporteurs s'engagent » s'accélère.



Contact presse : Renée CULLERIER : 02 36 17 41 27 renee.cullerier@developpement-durable.gouv.fr

